

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **19**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **29/11/2018**

Date d'affichage : **29/11/2018**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADÉ -

ABSENTS : Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Par délibération n° 2015/085 en date du 18 mai 2015, le Conseil municipal acceptait le principe de la mise à disposition d'un véhicule publicitaire pour une durée de 3 ans.

La Société TRAFIC COMMUNICATION avait obtenu les recettes publicitaires nécessaires au financement d'un véhicule utilitaire.

Au terme des 3 années de mise à disposition (échéance fixée au 12 avril 2019), la Société TRAFIC COMMUNICATION a fait part à la collectivité de ses propositions en matière de renouvellement de l'opération.

CM 04/12/2018

N° 2018/129

RACHAT DU VEHICULE RENAULT KANGOO

Celles-ci sont les suivantes :

- renouvellement de l'opération sur le véhicule actuel pour une durée supplémentaire de 3 ans selon les mêmes conditions de mise à disposition que la précédente opération ;
- rachat sec du véhicule au prix de 10 215 € HT + TVA ;
- rachat minoré du véhicule au prix de 8 700 € HT + TVA conditionné par la signature d'un contrat de mise à disposition d'un nouveau véhicule ;
- restitution du véhicule, conformément à l'article 2 de la convention.

A ce jour, le véhicule RENAULT KANGOO PICK UP est affecté au service des espaces verts et est nécessaire à la mise en œuvre des missions de ce service.

Le véhicule comptabilise un faible kilométrage (25 000 Kms) et est en parfait état d'entretien.

La troisième proposition concernant le rachat minoré du véhicule conditionné à la signature d'un contrat de mise à disposition d'un nouveau véhicule semble être la plus adaptée aux besoins de la commune.

Considérant par ailleurs le besoin de disposer d'un véhicule de type minibus 9 places publicitaire, il est proposé le rachat du véhicule RENAULT KANGOO PICK UP au prix minoré de 8 700 € TH + TVA.

Les frais de dé flochage des encarts publicitaires ainsi que le changement de carte grise resteront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter le rachat du véhicule RENAULT KANGOO PICK UP au prix minoré de 8 700 € HT + TVA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la cession du véhicule ;
- d'inscrire sur le budget municipal de l'exercice 2019, les sommes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,

Marc Etienne ZANSAÏR
